



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 89669

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la question de l'accès des collectivités territoriales aux biens culturels via l'internet. En effet, de nombreuses communes et autres collectivités territoriales permettent par le biais des médiathèques et autres maisons de la jeunesse l'accès au contenu de l'internet. Ces accès publics sont l'occasion pour les plus modestes d'avoir un accès à la presse, et plus généralement aux sites et documents culturels. Ces accès constituent donc un élément essentiel des vies culturelle et associative locales et font partie intégrante des missions que doivent, en ce domaine, s'assigner les élus locaux. Dès lors, il lui demande s'il peut lui indiquer les mesures à venir afin de garantir la pérennité et l'accès au contenu de l'internet pour ces centres au sein des collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89669

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2923